

Relevé de décisions du Conseil d'Administration de l'Université Polytechnique Hauts-De-France
Séance du 11 juillet 2023

Etaient présents ou représentés :

Président du conseil d'administration	ARTIBA Abdelhakim
Personnalités extérieures :	SAYDON Laurence
Collège A des professeurs des universités	DUBAR Laurent DUQUENNOY Marc FERGOMBE Amos LAUBER Jimmy MARCAL De OLIVEIRA Kathia NACEUR Hakim
Collège B des autres enseignants chercheurs et enseignants	MAATI Christine VERHEYDE François ENJALBERT Simon WINTER Eric
Collège des personnels de Bibliothèque, ingénieurs, administratifs, techniciens, sociaux et de santé Biatss	ABDOUNE Redoine LESUEUR Denis MEUNIER Grégory WIART Karine
Collège des Usagers	
Membres de droit	Monsieur le représentant de Madame la Rectrice de l'Académie de Lille Monsieur le Directeur général des services Madame l'agent comptable
Membres invités	HARMAND Souad, vice-présidente du conseil d'administration KABILA Abdelhak, vice-président délégué aux ressources humaines VARAGO Manuel, pour compte rendu
Ont donné pouvoir	DUBOIS Philippe à ARTIBA Abdelhakim SAYDON Laurence à FERGOMBE Amos à 15h30 LAGAE Véronique à DUQUENNOY Marc AMSELLE Frédérique à MAATI Christine

Monsieur le Président du conseil d'administration accueille les conseillers à 14h 30.

Monsieur le Président ouvre la séance et donne lecture des pouvoirs.

Le quorum étant atteint, la séance du conseil débute à 14h 45.

RELEVÉ DE DÉCISIONS DE LA SÉANCE DU 9 MARS 2023

Monsieur le Président présente le relevé de décisions de la séance du 9 mars 2023.

Décision

En l'absence de remarques, le conseil d'administration approuve à l'unanimité des voix le relevé de décisions.

Pour : 19 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0

RELEVÉ DE DÉCISIONS DE LA SÉANCE DU 30 MARS 2023

Monsieur le Président présente le relevé de décisions de la séance du 30 mars 2023.

Décision

En l'absence de remarques, le conseil d'administration approuve à l'unanimité des voix le relevé de décisions.

Pour : 19 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0

BUDGET RECTIFICATIF N°1

Monsieur le Président donne la parole à monsieur le directeur des affaires financières.

Il présente au conseil une diminution de recettes de - 2 766 013 € due essentiellement à une reprogrammation budgétaire en fin d'exercice 2022 des encaissements liés au plan de relance pour les opérations de travaux et une diminution de recettes sur les contrats de recherche, alors que qu'un complément à la dotation de Etat de+ 637 588 € par rapport à la prévision initiale, est intervenu.

En conséquence, le résultat prévisionnel 2023, présenté négatif au budget initial 2023 (-614 617 €), devient positif à l'issue du budget rectificatif pour 692 071 euros.

S'agissant des crédits ouverts, la baisse est liée principalement à la baisse des prévisions de dépenses réalisées pour les contrats de recherche et hors recherche.

Une attention particulière est portée sur le renchérissement des coûts et des compléments de travaux sur opérations immobilières en cours (2,8 millions) pour bonne partie comptabilisées mais dont l'estimation est difficile à réaliser.

Le projet de rénovation du bâtiment Carpeaux, avec apport établissement de 2,8 millions d'euros estimé à ce jour, gagera également la trésorerie du même montant à échéance de 3 ans.

En conséquence, e niveau de trésorerie projeté à N+3 se situe à 12 millions soit environ 41 jours de fonctionnement, contre actuellement à 17 millions et 51 jours de fonctionnement.

Les éléments d'exécution budgétaires suivants sont soumis au vote du conseil.

1 086 ETPT sous plafond législatif et 120 ETPT hors plafond d'emplois législatif

121 768 697 € d'autorisations d'engagement dont :

86 668 677 € en personnel
20 401 791 € de fonctionnement
14 698 229 € en investissement

124 537 876 € en crédit de paiement, dont

86 668 677€ en personnel
20 557 561 € de fonctionnement
17 311 638 € en investissement

118 265 918 € en prévision de recettes
- 6 271 958 € de solde budgétaire

- 3 692 358 € de variation de trésorerie
692 071 € de résultat patrimonial
3 392 071 € de capacité d'autofinancement
- 5 703 701 € de variation du fonds de roulement

Décision

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité des voix le budget rectificatif n° 1 de l'exercice 2023

Pour : 19 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0

SEUIL DES OPÉRATIONS PLURIANNUELLES

Monsieur le Président donne la parole à monsieur le Directeur des affaires financières

Il expose que les opérations pluriannuelles financées ou non gérées par l'UPHF dont le montant est supérieur ou égal à 100 000 €, seront transcrites dans les tableaux budgétaires réglementaires 9 soumis au vote et 10 soumis à l'information du conseil d'administration.

Décision

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des voix le seuil de suivi des opérations pluriannuels.

Pour : 19 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0

TARIF D'UNE FORMATION

Monsieur le Président donne la parole à Mme Isabelle MASSA-TURPIN, Directrice de l'Institut Universitaire de Technologie, qui présente aux membres les tarifs de la formation dans le cadre de l'accord ADIUT avec l'Association des Polytechniques Indonésiens.

	TARIF DE REFERENCE : Taux horaire par étudiant (€/h)	Tarif Mini (€/h)	Effectif mini du groupe	Tarif Maxi (€/h)	Effectif mini du groupe
Formation de mise à niveau de compétences professionnalisantes : - de niveau Bac +2 - de niveau Bac +3	16	12	22	22,4	8

Décision

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des voix le seuil des tarifs de cette formation.

Pour : 19 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0

ADMISSIONS EN NON VALEUR

Monsieur le Président donne la parole à madame l'agent comptable, qui présente les créances irrécouvrables devant être admises en non-valeur suite à l'échec de la phase de recouvrement.

CREANCES DIVERSES				
ANNEE	NATURE DE LA CREANCE	TITRE	SOLDE A PERCEVOIR	MOTIF
2019	Remboursement vitre cassée Batiment ABEL 2 PV n° 1110/2018 - BT Valenciennes Facture Vitrierie Miroiterie du Hainaut n° 18381 du 30.11.2018	19/925/210016823/5951	218,47 €	SATD bancaire et employeur inefficaces; suspension des poursuites suite aux difficultés financières de l'intéressé
2019	Formation DAEU Littérature (A) : échéance 316 Contrat: 2018/902-ISTV/DAEU A/643 Période formation: du 23/10/2018 au 23/07/2019	19/902/210017439/6016	257,00 €	Solde sur facture de 294€. SATD bancaire et employeur inefficaces. Autorisation de la fin des poursuites par l'ordonnateur le 05/06/2023.
2019	Formation DAEU Littérature (A) : échéance 4/6 Contrat: 2018/902-ISTV/DAEU A/643 Période formation: du 23/10/2018 au 23/07/2019	19/902/210017699/6016	294,00€	SATD bancaire et employeur inefficaces. Autorisation de la fin des poursuites par l'ordonnateur le 05/06/2023.
2019	Formation DAEU Littérature (A) : échéance 5/6 Contrat: 2018/902-ISTV/DAEU A/643 Période formation: du 23/10/2018 au 23/07/2019	19/902/210017786/6016	294,00 €	SATD bancaire et employeur inefficaces. Autorisation de la fin des poursuites par l'ordonnateur le 05/06/2023.
2019	Formation DAEU Littérature (A) : échéance 6/6 Contrat: 2018/902-ISTV/DAEU A/643 Période formation: du 23/10/2018 au 23/07/2019	19/902/210018054/6016	294,00 €	SATD bancaire et employeur inefficaces. Autorisation de la fin des poursuites par l'ordonnateur le 05/06/2023.
2020	Formation M2 EMPME Contrat: 2019/912-IAE/MASTER2EMPME/439 Période de formation du 09.09.2019 AU 30.06.2020	20/904/210019597/6736	1 701,39€	Solde sur facture de 3402,79€. Procédure de sauvegarde. Déclaration créance au mandataire le 07/07/21. Courrier envoyé le 27/10/2021 au mandataire : accord pour option courte : paiement immédiat de 50% contre abandon du solde. Virement de 1701,4€ le 30/11/22.
2015	Contrat de Formation Continue 2014-2015 Convention 2014/901FC/EC/148	14/901/210008427/35	189,10 €	Société en liquidation judiciaire. Certificat d'irrecouvrabilité de la créance reçu le 10/03/23.
2015	Contrat de Formation Continue 2014 - 2015 Convention n°2014/912FC/005/M2AE	15/912/210008604/35	2 913,10€	Société en liquidation judiciaire. Certificat d'irrecouvrabilité de la créance reçu le 10/03/23.
2015	Contrat de Formation Continue 2014 - 2015 Convention n°2014/912FC/005/M2AE	15/912/210009405/35	3 468,00 €	Société en liquidation judiciaire. Certificat d'irrecouvrabilité de la créance reçu le 10/03/23.
2018	Admission 2A 2017/2018 MITE	18/913/210015308/4707	362,10 €	Solde sur facture de 2745€. Poursuites inefficaces. Autorisation de la fin des poursuites par l'ordonnateur le 05/06/2023.
TOTAL CREANCES DIVERSES			9 991,16€	

**CHEQUES
SANS
PROVISION
DROITS
D'INSCRIPTION**

ANNEE	NATURE DE LA CREANCE	TITRE	SOLDE A PERCEVOIR	MOTIF
2018/2019	CHEQUE SANS PROVISION	200003409	406,10€	Poursuite infructueuse après mise en demeure
2018/2019	CHEQUE SANS PROVISION	200003409	170,00 €	Poursuite infructueuse après mise en demeure
2018/2019	CHEQUE SANS PROVISION	200003409	500,00€	Poursuite infructueuse après mise en demeure
2018/2019	CHEQUE SANS PROVISION	210016743	300,00€	Poursuite Infructueuse après mise en demeure
2019/2020	CHEQUE SANS PROVISION	210018222	243,00 €	Poursuite infructueuse après mise en demeure
2019/2020	CHEQUE SANS PROVISION	210018222	180,00 €	Poursuite infructueuse après mise en demeure
TOTAL CHEQUES SANS PROVISION			1 799,10 €	

PRELEVEMENTS REFUSES DROITS D'INSCRIPTION

ANNEE	NATURE DE LA CREANCE	TITRE	SOLDE	MOTIF
2019/2020	2e et 3e orélèvement droit inscription	210018222	222,10€	Poursuite infructueuse après mise en demeure
2019/2020	2e et 3e prélèvement droit inscription	210018222	170,00 €	Poursuite infructueuse après mise en demeure
2019/2020	2e et 3e orélèvement droit inscription	210018222	159,00€	Poursuite infructueuse après mise en demeure
2019/2020	2e et 3e prélèvement droit inscription	210018222	162,00 €	Poursuite infructueuse après mise en demeure
2019/2020	2e et 3e orélèvement droit inscription	210018222	162,00 €	Poursuite infructueuse après mise en demeure
2019/2020	2e et 3e prélèvement droit inscription	210018222	162,00 €	Poursuite infructueuse après mise en demeure
2019/2020	2e et 3e orélèvement droit inscription	210018222	162,00 €	Poursuite infructueuse après mise en demeure
2019/2020	2e et 3e prélèvement droit inscription	210018222	162,00€	Poursuite infructueuse après mise en demeure
2019/2020	2e et 3e orélèvement droit inscription	210018222	162,00 €	Poursuite infructueuse après mise en demeure
2019/2020	2e et 3e orélèvement droit inscription	210018222	400,00 €	Poursuite Infructueuse après mise en demeure
2019/2020	2e et 3e prélèvement droit inscription	210018222	162,00 €	Poursuite infructueuse après mise en demeure
2019/2020	2e et 3e prélèvement droit inscription	210018222	162,00 €	Poursuite infructueuse après mise en demeure
2019/2020	2e et 3e prélèvement droit inscription	210018222	162,00€	Poursuite infructueuse après mise en demeure
2019/2020	3e prélèvement droit inscription	210018222	200,00€	Poursuite infructueuse après mise en demeure
2019/2020	3e prélèvement droit inscription	210018222	200,00 €	Poursuite infructueuse après mise en demeure
2019/2020	2e et 3e orélèvement droit inscription	210018222	162,00 €	Poursuite infructueuse après mise en demeure
2019/2020	3e prélèvement droit inscription	210018222	200,00 €	Poursuite infructueuse après mise en demeure
2019/2020	3e prélèvement droit inscription	210018222	200,00 €	Poursuite infructueuse après mise en demeure
2019/2020	2e et 3e prélèvement droit inscription	210018222	162,00 €	Poursuite infructueuse après mise en demeure
2020/2021	2e et 3e prélèvement droit inscription	210019901	250,00€	Poursuite infructueuse après mise en demeure
2020/2021	2e et 3e prélèvement droit inscription	210019901	162,00€	Poursuite infructueuse après mise en demeure
2020/2021	2e et 3e prélèvement droit inscription	210019901	162,00€	Poursuite infructueuse après mise en demeure
TOTAL PRELEVEMENTS REFUSES			4107,10€	

Décision

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des voix les admissions en non-valeur.

Pour : 19 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0

SUBVENTION À L'ASSOCIATION SPORTIVE

Monsieur le Président donne la parole à monsieur OTMAN BENNANI le responsable de l'association sportive. Il expose le projet de l'association sportive des étudiants pour la prochaine année universitaire et demande une subvention de 85 000 euros justifiée par l'augmentation du nombre de licenciés (de 344 à 448 en 2022-2023) et les résultats sportifs qui impliquent des déplacements et des dépenses supplémentaires.

Décision

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des voix la subvention et la convention attributive s'y rapportant.

Pour : 19 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0

TARIFS DE LOCATION DES ESPACES DE L'IMTD

Monsieur le Président donne la parole à monsieur le Directeur Général des Services, qui présente aux membres les tarifs de la location des espaces de l'Institut des Mobilités et du Transport Durable.



TARIFS DE LOCATION - IMTD espaces

Tous les tarifs s'entendent en HT - Application de la TVA à taux normal

surface	capacité	salle	JOURNÉE			DEMI-JOURNÉE			équipement de base fourni
			Non partenaire	partenaire	Composante uphf [®]	Non partenaire	partenaire	Composante uphf [®]	
100 m ²	100 (sans mobilier)	FORUM	UPHF : 1100 €	UPHF : 850 €	UPHF : 300€	UPHF : 660 €	UPHF : 400 €	UPHF : 180€	5 tables hautes avec plateau 120x70, installable, 10 chaises hautes, 5 poufs 1 place, 5 poufs 2 places, 1 vidéoprojecteur + écran de plasma-écran, pot plante artificielle
270 m ²	150 (200 max) 200 au sol, sans mobilier, écran vidéo	AUDITORIUM	UPHF : 1200 €	UPHF : 660 €	UPHF : 250€	UPHF : 720 €	UPHF : 400 €	UPHF : 180€	écran rétractable 196 pouces, scène escamotable, vidéoprojecteur, écran HF, micro, serre tête public + 2 sets de cygne, 5 micros conférence, tables pour le scène
		cabines de traduction (à compléter par un système exhaustif) - Option à ajouter au tarif de l'Auditorium	UPHF : 200 €	UPHF : 100 €	-	UPHF : 150 €	UPHF : 80 €	-	chaises assise rotine pour le scène poufs 1 ou 2 places pour la scène canapé 2 pl / fauteuil 1 place pour la scène
90 m ²		CREATIO + CONCILIO	UPHF : 500 €	UPHF : 315 €	UPHF : 120€	UPHF : 315 €	UPHF : 250 €	UPHF : 80€	40 chaises tabourets à roulettes OU 39 chaises, 10 Tables réunion 70x140, 1 tableau Paperboard, écran de diffusion, 2 Tables hautes, 5 Chaises hautes, micro sur table ou système sans support unique
47 m ²	13	CREATIO	UPHF : 375 €	UPHF : 250 €	UPHF : 80€	UPHF : 190 €	UPHF : 160 €	UPHF : 50€	23 Chaises tabouret à roulettes 1 Table haute 5 Chaises hautes 7 tables Paperboard Vidéoprojecteur
49 m ²	18	CONCILIO	UPHF : 375 €	UPHF : 250 €	UPHF : 80€	UPHF : 190 €	UPHF : 160 €	UPHF : 50€	19 chaises 10 Tables réunion 70x140 2 tableaux Paperboard écran de diffusion
140 m ²		NOUVEAU' > LEXICA (nécessite de vider et réinstaller l'espace en entier)	UPHF : 220 €	UPHF : 150 €	UPHF : 90 €	UPHF : 150 €	UPHF : 120 €	UPHF : 50 €	
47 m ²	21	IMMERSIO	UPHF : 660 €	UPHF : 480 €	UPHF : 120€	UPHF : 360 €	UPHF : 300 €	UPHF : 80€	écran VP 3D maie à dispo logiciel 2 tables Projecteur + etc.
		utilisation équipement 3D/ tracking (option à ajouter au tarif d'Immersio)	UPHF : 400 €	UPHF : 300 €	UPHF : 100 €	UPHF : 300 €	UPHF : 200 €	UPHF : 80 €	
160 m ²		LABORATORIUM (nécessite de vider et réinstaller l'espace en entier)	UPHF : 375 €	UPHF : 225 €	UPHF : 80€	UPHF : 225 €	UPHF : 165 €	UPHF : 50€	
125 m ²	80 (ajout à la salle)	AGORA (louée si pas de prestation traitée gérée par IMTD)	UPHF : 400 € 650€ avec patio	UPHF : 250 € 400€ avec patio	-	UPHF : 300 €	UPHF : 230 €	-	espace restauration équipé de tables hautes + chaises hautes tables basses et chaises, bar avec patio - Agora + équipements cuisine + mobilier patio

TARIFS - IMTD

sécurité ménage

Tarifs exonérés de TVA

MÉNAGE - UPHF		
Salle	Coût forfaitaire TTC/ UTILISATION DES ESPACES	SAMEDI, DIMANCHE JOUR FÉRIÉS
Agora	35,00 €	63,00 €
Auditorium	50,00 €	90,00 €
Concilio	15,00 €	27,00 €
Creatio	15,00 €	27,00 €
creatio concilio	25,00 €	45,00 €
Forum	50,00 €	90,00 €
Immersio	25,00 €	45,00 €
Laboratorium	25,00 €	45,00 €
Lexica	25,00 €	45,00 €

SECURITE - UPHF		facture client TTC / h
	ADS	
<i>Tarif Semaine</i>	Jour	23,00 €
	Nuit	25,00 €
<i>Tarif samedi, dimanche</i>	Jour	25,00 €
	Nuit	27,44 €
<i>Tarif jour Férié</i>	Jour	45,00 €
	Nuit	50,00 €
	SSIAP 1	
<i>Tarif Semaine</i>	Jour	24,00 €
	Nuit	26,00 €
<i>Tarif samedi, dimanche</i>	Jour	26,00 €
	Nuit	28,00 €
<i>Tarif jour Férié</i>	Jour	47,00 €
	Nuit	51,00 €
	SSIAP 2	
<i>Tarif Semaine</i>	Jour	28,00 €
	Nuit	30,00 €
<i>Tarif samedi, dimanche</i>	Jour	30,00 €
	Nuit	34,00 €
<i>Tarif jour Férié</i>	Jour	55,00 €
	Nuit	61,00 €
	SSIAP 3	
<i>Tarif Semaine</i>	Jour	42,00 €
	Nuit	46,00 €
<i>Tarif samedi, dimanche</i>	Jour	46,00 €
	Nuit	51,00 €
<i>Tarif jour Férié</i>	Jour	84,00 €
	Nuit	93,00 €
	Maitre chien	
<i>Tarif Semaine</i>	Jour	27,00 €
	Nuit	29,00 €
<i>Tarif samedi, dimanche</i>	Jour	29,00 €
	Nuit	32,00 €
<i>Tarif jour Férié</i>	Jour	53,00 €
	Nuit	58,00 €

Tarifs en exonération de TVA

TARIFS - IMTD

matériels et autres prestations

Les tarifs s'entendent en HT - Application de la TVA à taux normal

MATÉRIEL	client privé		client composante UPHF	
	facturé par UPHF		facturé par UPHF	
	Journée	demi-journée	Journée	demi-journée
écran sur roulettes 70"	70,00 €	50,00 €	- €	- €
écran sur roulettes 55"	70,00 €	50,00 €	- €	- €
écran endoisonné (habillage à prévoir) 55"	100,00 €	80,00 €	- €	- €
pupitre tactile 22" (internet possible)	90,00 €	60,00 €	- €	- €
utilisation rotonde vidéo (affichage dynamique)	400,00 €	250,00 €	- €	- €
mur ou scène Forum (si non compris dans location Forum)	300,00 €	- €	- €	- €
écran extérieur piste	250,00 €	180,00 €	- €	- €
sono mobile + micros	150,00 €	100,00 €	- €	- €
location d'un plateau tournant avec accompagnement régisseur	200,00 €	150,00 €	- €	- €

PRESTATIONS	facturé par UPHF		facturé par UPHF	
Visio simple audito	350,00 €		100,00 €	
Visio Creatio concilio + micros	200,00 €		100,00 €	
Captation 1 cam plan fixe	200,00 €		200,00 €	
Captation 3 Caméras	500,00 €	300,00 €	500,00 €	300,00 €
Titrages + intros et outrow fournis par IMTD				
AFTERMOVIE Prises de vues diverses durant l'évènement + interviews d'acteurs de l'évènement	1800,00 €	1560,00 €	1800,00 €	1560,00 €
POST-PRODUCTION 1 vidéo rétrospective - Durée : de 5 à 10 min				
Titrage et habillage basé sur charte de l'évènement				
Mixage son voix, ambiance & musique	si Nabil Oussous		si Nabil Oussous	

Stands	facturé par UPHF		facturé par UPHF	
	location		tarif forfaitaire	
option 1 > Stands réalisés par l'équipe de l'IMTD*			55,00€ / stand > si stand so à un parten	
jusque 15 stands, coût HT/stand	80,00 €		15,00€ / stand	
à partir de 15 stands, coût HT/stand	65,00 €			
à partir de 30 stands, coût HT/stand	55,00 €			
*6m2/Cloisons non rigides / A table, 4 chaises / Arrivée élect.				
option 2 > Stands pros loués				

MOBILIER COMPLÉMENTAIRE	facturé par UPHF (tarifs HT)	
	table haute rabattable 70x70	30,00 €
chaise haute	6,00 €	
ensemble table haute + 3 chaises	40,00 €	
table 70x70	25,00 €	
table 70x140	30,00 €	
pouf 1 place	15,00 €	
pouf 2 places	25,00 €	
canapés 2pl	80,00 €	
fauteuils	50,00 €	
table haute rectangulaire 120x50	35,00 €	
table basse ronde	15,00 €	
chaise blanche	5,00 €	
cloisons acoustiques mobiles	10,00 €	
panneau signalétique sur pied, A3	4,00 €	

Tous ces frais qui peuvent être facturés à une composante UPHF
Ces frais peuvent faire l'objet de remise allant jusqu'à la gratuité.

Décision

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des voix les tarifs.

Pour : 19 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0

BILAN DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES DOCTORANTS

Monsieur le Président laisse la parole à M. Marc DUQUENNOY, Directeur de l'école doctorale, qui présente le bilan d'insertion professionnelle des doctorants, à 1 an réalisée auprès des diplômés 2020 d'un doctorat et à 3 ans réalisée auprès des diplômés 2018 d'un doctorat. Une enquête à 5 ans sera réalisée en décembre 2023. Enfin, un bilan sur la promotion 2022-2023 a été présenté.

Décision

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des voix le bilan.

Pour : 19 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0

CONVENTION D'OBJECTIF ET DE MOYENS AVEC L'INSA

Monsieur le Président donne la parole à monsieur le responsable de la cellule d'aide au pilotage, qui présente les éléments. L'année 2023 est une année dont la gestion des dépenses et des recettes de l'INSA Hauts-de-France et de l'UPHF nécessite une facturation particulière sur quelques éléments.

Éléments prévus dans la COM 2023

	Total COM 2022	Réalisation		
		Total COM 2023	dont Flux à réaliser	dont Flux réalisés
Participation de l'INSA HDF pour l'utilisation des services partagés sur les recettes FA et FC	1 376 025 €	1 416 459 €	1 083 331 €	333 128 €
Transfert à l'UPHF de la CVEC des étudiants dont l'inscription principale est réalisée à l'INSA HDF	109 386 €	92 474 €	92 474 €	
Paiement des prestations reprographie, téléphone, courrier et magasin	86 302 €	75 098 €	75 098 €	
Participation de l'INSA HDF au financement des modules polytechnique et d'ouverture 2021-2022	119 764 €	126 853 €	126 853 €	
Sous-Total 1	1 691 476 €	1 710 884 €	1 377 756 €	333 128 €

Eléments particuliers de l'INSA Hauts-de-France vers l'UPHF

Fonctionnement 916 payé par l'UPHF pour l'INSA HDF	5 000 €	11 151 €	11 151 €	
Groupe spécifique Ingénieur Master Management et Administration des entreprises pris en charge par l'UPHF	69 945 €	74 375 €	74 375 €	
Compensations de services 2022-2023 et régul 2021-2022	0 €	60 627 €	60 627 €	
Droits d'inscription SCD	0 €	68 340 €	68 340 €	
MS payée 916 sur l'UPHF pour l'INSA	0 €	36 379 €	36 379 €	
Participation Colloque	0 €	2 720 €	2 720 €	
MastereSystèmes de Transports Ferroviaires et Urbains	0 €	11 805 €	11 805 €	
Recettes 916 INSA HDF pour l'UPHF	5 055 €	0 €	0 €	0 €
Sous-Total 2	80 000 €	265 397 €	265 397 €	0 €

Eléments particuliers de l'UPHF vers l'INSA Hauts-de-France

Recettes Hestim 915	0 €	41 015 €	41 015 €	
Recettes Licence Otique 916	0 €	24 636 €	24 636 €	
Recettes (FA-FC) sur l'UPHF pour l'INSA	286 940 €	802 483 €	802 483 €	
Compensations de services 2021-2022	31 871 €	0 €	0 €	
RIPEC 2 payé sur l'INSA	0 €	20 768 €	20 768 €	
Participation frais déplacements Cambrai	0 €	7 093 €	7 093 €	
Sous-Total 3	318 811 €	895 995 €	895 995 €	0 €
Montant de la COM 2022 de l'INSA Hauts-de-France vers l'UPHF (ST 1 + 2 - 3)	1 452 665 €	1 080 286 €	747 158 €	333 128 €

Décision

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des voix la modification de la convention d'objectif et de moyens.

Pour : 19 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0

TARIFS DES FORMATIONS CONTINUES ET PAR APPRENTISSAGE

Monsieur le Président donne la parole à monsieur le Directeur Adjoint du Pôle Formation et Vie Étudiante, qui présente aux membres les tarifs applicables en Formations Continue et Formation par Apprentissage ainsi que les différents niveaux de prise en charge applicables.

Position : Lors de la prochaine demande d'accréditation des formations, les conseillers font remarquer que le contenu des formations des licences professionnelles qui seront déposées, doivent être cohérentes et harmonisées.

Décision

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des voix les tarifs des formations continues et par apprentissage.

Pour : 19 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0

INDEMNITÉS DE FONCTIONS, DE SUJÉTIONS ET D'EXPERTISE- IFSE

Monsieur le Président donne la parole à monsieur le Directeur général des services qui propose aux membres le régime indemnitaire de l'IFSE ainsi que le régime indemnitaire applicable aux agents contractuels, applicables à compter du 1er janvier 2023. Le dispositif est construit dans l'objectif d'une convergence entre les différents corps pour 2027.

L'effort est portée cette année sur les catégories C et B, et pour les autres années sur les catégories A.

CATEGORIES	FILIERES											
	AENES			ITRF				BIBLIOTHEQUES				
	CORPS	GROUPES	MONTANT MENSUEL	CORPS	GROUPES	MONTANT MENSUEL	DNUM	CORPS	GROU PES	MONTANT MENSUEL		
A				IGR	G1	990,00	1 060,00	CONSERVATEURS	G1	990,00		
	ATTACHES	G 1	990,00			G2	830,00		900,00		G2	830,00
		G2	830,00	G3		770,00	840,00	G3	770,00			
		G3	665,00									
		G4	600,00									
				IGE	G1a	990,00						
	INFIRMIERS	G1	665,00			G1b	795,00	855,00	BIBLIOTHECAIRES	G1	780,00	
	ASSISTANTS	G2	600,00	G2		665,00	795,00	G2		665,00		
				ASI	G3	600,00	750,00					
						G1	530,00	740,00				
B	SAENES	G1	490,00	TECHNICIENS	G1	490,00		BIBLIOTHECAIRES ASSISTANTS SPECIALISES	G1	490,00		
		G2	460,00		G2	460,00			705,00	G2	460,00	
		G3	430,00		G3	430,00			685,00			
C	ADJENES	G1	310,00	ATRF	G 1 G 2	310,00		MAGASINIER	G1	310,00		
		G2	290,00			290,00			G2	290,00		

Mesures pour les agents en CDI (application au 1/01/2023)

Complément indemnitaire annuel pour les CDI +250 euros	Catégorie A équivalent IGR	1750
	Catégorie A équivalent IGE ASI	1500
	Catégorie B équivalent Tech	1250
	Catégorie C équivalent ATRF	750

Décision

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des voix le régime indemnitaire.

Pour : 19 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Monsieur le Président donne la parole à monsieur le responsable du service juridique qui présente une mise à jour du règlement intérieur relatif à l'usage du système d'information par les organisations syndicales.

Décision

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des voix le règlement intérieur.

Pour : 19 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0

PROJET « NEW EUROPEAN EXPERIENTIAL AND TRANSITION BASED LEARNING MODEL » EURO TELL

Monsieur le Président donne la parole à monsieur le vice-président délégué au numérique, à l'innovation pédagogique et à la stratégie de projets qui présente le projet en partenariat avec l'Institut Catholique de Lille.

Décision

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des voix le projet.

Pour : 19 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SERVICE COMMUN DE LA DOCUMENTATION

Monsieur le Président donne la parole à monsieur la directrice du service qui présente le rapport d'activité 2022 du service commun soulignant la mise à disposition des usagers de nouveaux espaces et équipements.

Décision

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des voix le rapport.

Pour : 19 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0

COMPTE RENDU DES ACTES PRIS PAR LE PRÉSIDENT

Monsieur le Président donne la parole à monsieur le responsable du service juridique. Il présente pour information la liste des tarifs, contrats et conventions que le président a conclues en application de la délégation de pouvoir consentie par le conseil

En l'absence d'autres questions, Monsieur le Président remercie l'ensemble des membres et lève la séance à 18h00.

Le 7 septembre 2023

Le Président de l'Université,

Professeur Abdelhakim ARTIBA

